

TROISIÈME RAPPORT.

JEUDI, 7 juillet 1891.

Le sous-comité du comité permanent des Privilèges et Elections, auquel ont été soumis, dans le but de les examiner, les livres des comptes remis par Michael Connolly, en conformité de l'ordre de la Chambre, demande la permission de présenter ce qui suit comme étant son troisième rapport :

En conformité de la résolution adoptée le 6 du courant, par le comité permanent, votre sous-comité a été saisi de la question de décider quelles personnes auraient ou n'auraient pas accès aux livres de la raison sociale de Larkin, Connolly et Cie, et il a adopté la résolution suivante :

Résolu, Que pendant le temps où M. Todd sera dans son bureau, tous les livres soient à la disposition, pour examen, des propriétaires, de M. Tarte et de son conseil, et des arbitres autorisés de temps à autre par le comité permanent.

Le tout étant respectueusement soumis.

M. ADAMS,
Président pro tem.

QUATRIÈME RAPPORT.

JEUDI, 16 juillet 1891.

Le sous-comité du comité permanent des Privilèges et Elections auquel ont été soumis, dans le but de les examiner, les livres de comptes, remis par Michael Connolly, en conformité de l'ordre de la Chambre, demande la permission de présenter ce qui suit comme étant son quatrième rapport :

Que votre sous-comité s'est réuni à 3 heures, mercredi après-midi.

Que les témoins suivants étaient présents : Robert McGreevy, Charles McGreevy, Nicholas K. Connolly et Patrick Larkin.

Qu'en conformité de l'ordre du comité, adopté le 10 du courant, Charles McGreevy a produit les livres de banque, les talons de chèques, les billets qu'on lui a demandés, et que Patrick Larkin a produit un grand livre, et subséquemment quelques lettres.

Que Nicholas Connolly est pour le moment, dans l'impossibilité de produire ses livres de banque, etc., comparaisant comme témoin devant votre comité.

Que Robert H. McGreevy a refusé de produire les livres de banque et autres papiers exigés de lui, et ce pour les raisons contatées dans la preuve ci-jointe.

Votre sous-comité a donné l'ordre à M. Martin P. Connolly d'aller à Québec et de faire d'autres recherches pour les papiers et les livres de Larkin, Connolly et Cie, se rapportant d'une manière spéciale à ceux que M. Cross dit être manquants, M. Cross donnant à Martin P. Connolly une liste de ceux qu'il ne peut trouver ; que dans le cas où, pour aucune période de temps les livres de banque de la raison sociale ne pourraient être trouvés, M. Martin P. Connolly s'adresserait aux banquiers de la raison sociale et qu'il obtiendrait d'eux une copie du compte pour cette partie du temps où il n'y a pas de livre de banque produit, M. Nicholas K. Connolly, ici présent, autorisant M. Martin P. Connolly à se procurer les renseignements et une copie des comptes des banques ; que M. Martin P. Connolly, maintenant ayant reçu les ordres de M. Nicholas Connolly, de descendre à Québec, qu'il y fasse des recherches et qu'il produise devant le comité, tous les livres de comptes privés de M. Nicholas Connolly, tous chèques et papiers se rapportant à l'enquête et qui ont été décrits dans le témoignage donné ici aujourd'hui par M. Nicholas K. Connolly, et qu'il revienne à Ottawa, sans délai.

En ce qui concerne l'Exhibit "Z 9" référé à votre sous-comité et les livres et papiers produits maintenant par Charles McGreevy et Patrick Larkin, votre sous-comité a décidé comme suit :

Ordonné, Que l'Exhibit "Z 9" soit maintenant ouvert et qu'il demeure en la possession du greffier, M. Todd, pour être examiné et étudié par les comptables, MM. Cross et Laing et les membres du sous-comité ; et de plus, que les livres et papiers